



FIABILISATION DES FLUX DSN MSA

WEBINAIRE DU 26/06/2026 - 14h



La proratisation du SMIC - Analyse d'un signalement d'anomalie RGDU

I - INTRODUCTION

Après chaque dépôt de DSN, la MSA analyse les données déclarées et produit des signalements d'anomalies.

Concernant le SMIC proratisé, la MSA ne récupère pas le montant du SMIC tel qu'il est déclaré dans la DSN* mais le calcule en fonction de diverses données (Rémunérations, bloc contrat (bloc 40), bloc activité (bloc 53))

Un écart entre le montant du SMIC calculé par la MSA et le montant déclaré dans la DSN peut engendrer une divergence dans le calcul de toutes les cotisations pour lesquelles le SMIC proratisé est utilisé - RGDU - Exonération TO et indirectement les cotisations Complément Maladie - Complément AF

Dans ce webinaire, nous allons voir, pour diverses situations, quelles données sont récupérées par la MSA pour calculer le SMIC proratisé

**Dans le cas où les données déclarées ne permettent pas de reconstituer le SMIC alors c'est celui déclaré dans la DSN qui est récupéré*

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

II - LES DONNEES UTILES A LA PRORATISATION

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE

A - Les salariés mensualisés

- Salarié à temps plein
- Salarié à temps partiel
- Salarié à temps plein avec HS aléatoires
- Salarié à temps plein avec HS aléatoires et période d'absence
- Salarié à temps plein avec HS aléatoires et structurelles
- Salarié à temps plein entré/sorti en cours de mois

B - Les salariés non mensualisés

- Salarié saisonnier avec exonération TO
- Salarié saisonnier sans exonération TO

IV – ANALYSE D'UNE ANOMALIE RGDU

V – POINTS A RETENIR

I - INTRODUCTION



➤ Nous avons recensé les cas qui nous ont parus les plus fréquents en agriculture ; Toutes les situations ne seront pas représentées ;

➤ Certaines particularités en matière de gestion de paye peuvent ne pas être gérées par le moteur de calcul de la MSA ==> Nos services restent disponibles pour répondre au mieux à vos questions

➤ Retrouvez sur le site de la MSA, le support de notre webinaire du 24/06/2025 qui traitait des données du bloc 40 et du bloc 53

<https://charentes.msa.fr/lfp/documents/98855/413569771/WEBINAIRE+DSN+24062025.pdf/de3158cd-a962-444a-3bf0-349b65240511?t=1751271908876>

II – LES DONNEES UTILES A LA PRORATISATION

Lorsqu'elles sont paramétrées dans la DSN, les données du bloc contrat (bloc 40) sont celles qui vont servir, en priorité, au calcul, par la MSA, du SMIC proratisé, notamment :

Unité de mesure de la quotité de travail :	10 - heure	S21.G00.40.011
Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié :	151.6700	S21.G00.40.012
Quotité de travail du contrat :	151.6700	S21.G00.40.013
Modalité d'exercice du temps de travail :	10 - Temps plein	S21.G00.40.014

On pourra également avoir recours aux données d'activité (bloc 53) :

S21.G00.53.001	01- travail rémunéré et/ou 02- Durée d'absence partiellement ou pas du tout rémunérée
S21.G00.53.002	Volume d'activité ou d'inactivité
S21.G00.53.003	L'unité de mesure de l'activité

II – LES DONNEES UTILES A LA PRORATISATION

et à différents types de rémunérations déclarées dans le bloc 51 :

S21.G00.51.011

001 - Rémunération brute non plafonnée

003 - Salaire rétabli

017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires

018 - Heures supplémentaires structurelles

019 - Heures d'activité partielle (pas évoqué dans ce webinaire)

028 - Rémunération perçue hors éléments non affectés par l'absence

029 - Rémunération habituelle mois complet hors éléments non affectés par l'absence

Lien vers la fiche net entreprise qui traite de la proratisation du SMIC, des rémunérations 028 et 029 et des éléments à considérer comme non affectés par l'absence

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2681

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

A – Les salariés mensualisés

EXEMPLE 1 – SALARIE A TEMPS PLEIN - ACTIVITE EN HEURES 151.67 H/MOIS – MOIS COMPLET – PAS D'HEURE SUPPLEMENTAIRE – PAS D'ABSENCE

Bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure	
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700	
Quotité de travail du contrat	151.6700	S21.G00.40.013
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein	

Bloc activité (bloc 53)

Type	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 151.67	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 31.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

SMIC horaire * (40.013 + Nbre d'HS aléatoires)

==> 12.02 * (151.67 + 0) = 1823.07 €

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 2 – SALARIE A TEMPS PARTIEL - ACTIVITE EN HEURES 52 H/MOIS – MOIS COMPLET – PAS D'HEURE SUPPLEMENTAIRE – PAS D'ABSENCE

Bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure	
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700	
Quotité de travail du contrat	52.0000	S21.G00.40.013
Modalité d'exercice du temps de travail	20 - Temps partiel	

Bloc activité (bloc 53)

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 52.00	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 31.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

SMIC horaire * (40.013 + Nbre d'HS aléatoires)

==> 12.02 * (52 + 0) = 625.04 €

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 3 – SALARIE A TEMPS PLEIN - ACTIVITE EN HEURES 151.67 H – MOIS COMPLET –
AVEC HEURES SUPPLEMENTAIRES ALEATOIRES – PAS D'ABSENCE

Bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700
Quotité de travail du contrat	151.6700
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein

S21.G00.40.013

Déclaration des HS

REM 017	HEURES SUPPLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES ALEATOIRES	11.25
---------	---	-------

Bloc activité (bloc 53)

Type ↑	Mesure ↑	Unité
01 Travail rémunéré	+ 162.92	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 31.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

$$\text{SMIC horaire} * (40.013 + \text{Nb de HS aléatoires})$$
$$\Rightarrow 12.02 * (151.67 + 11.25) = 1958.30 \text{ €}$$

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 4 – SALARIE A TEMPS PLEIN - ACTIVITE EN HEURES 151.67 H – AVEC HEURES SUPPLEMENTAIRES - PRESENCE D'UN ARRET DE TRAVAIL

Le bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure	
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700	
Quotité de travail du contrat	151.6700	S21.G00.40.013
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein	

La déclaration de l'arrêt de travail (bloc 60)

ARRÊTS DE TRAVAIL		
Contrat de travail n° 00032-1		
01 - maladie	Dernier jour travaillé:	16/02/2026
	Date de reprise :	23/02/2026

La déclaration du nbre d'HS

REM 017	HEURES SUPPLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES ALEATOIRES	8.25
---------	--	------

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

Le bloc activité (bloc 53)

Type	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 131.92	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 24.00	jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)
02 Durée d'absence partiellement ou pas du tout rémunérée	+ 28.00	heure (10)

En cas d'absence, on doit également retrouver la déclaration des rémunérations 028 et 029 :

=> 028 - Rémunération perçue hors éléments non affectés par l'absence

=> 029 - Rémunération habituelle mois complet hors éléments non affectés par l'absence

REM/028	1892.19 €
REM/029	2317.97 €

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

SMIC horaire * (40.013 * REM 28/REM 29 + nbre HS aléatoires)

==> $12.02 * (151.67 * 1892.19 / 2317.97 + 8.25)$

==> $12.02 * 132.06 = 1587.36 \text{ €}$

A noter : si les REM 028 et 029 ne sont pas déclarées, ce sont les REM 001 (rémunération brute) et REM 003 (salaire rétabli) qui seront prises en compte ; on appliquerait alors la formule suivante :

*SMIC horaire * [(REM 001 - éléments de primes - HS aléatoires / REM 003 - éléments de primes - HS aléatoires) + Nbre HS aléatoires]*

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 5 – SALARIE A TEMPS PLEIN - ACTIVITE EN HEURES 151.67 H – MOIS COMPLET – AVEC HEURES SUPPLEMENTAIRES STRUCTURELLES ET ALEATOIRES – PAS D'ABSENCE

Bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700
Quotité de travail du contrat	
du 29/09/2025 au 31/03/2026	151.6700
depuis le 01/04/2026	169.0000
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein

Déclaration des HS

REM 017	HEURES SUPPLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES ALEATOIRES	2.50
REM 018	HEURES SUPPLEMENTAIRES STRUCTURELLES	17.33

Bloc activité (bloc 53)

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 171.50	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 30.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

$$\text{SMIC horaire} * (40.013 + \text{Nbre d'HS aléatoires})$$
$$\Rightarrow 12.02 * (169 + 2.5) = 2061.43 \text{ €}$$

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 6 et 6bis – SALARIE A TEMPS PLEIN - ACTIVITE EN HEURES 151.67 H – ENTREE et SORTIE EN COURS DE MOIS – SANS HS - PAS D'ABSENCE

Dans le cas où le salarié entre et/ou sort en cours de mois, on se trouve dans le cas d'une activité sur un mois incomplet, la MSA ne peut donc pas se baser uniquement sur les données du bloc contrat pour calculer le SMIC proratisé

Selon la situation, ce calcul se fera en fonction :

=> des données du bloc contrat (bloc 40) mais en intégrant dans la formule le ratio entre :

- La rémunération perçue hors éléments non affectés par l'absence REM 028 et la rémunération habituelle mois complet hors éléments non affectés par l'absence REM 029 (*Ce ratio ne se fait que lorsque le montant de la REM 029 est supérieur au montant de la REM 028*)
- Si les rémunérations 028 et 029 sont absentes, le ratio se fera entre :
La rémunération brute REM 001 et le salaire rétabli REM 003 (*Ce ratio ne se fait que lorsque le montant de la REM 003 est supérieur au montant de la REM 001*)

En l'absence d'écart dans le montant de ces rémunérations, le calcul du SMIC proratisé sera fait uniquement à partir des données du bloc activité (bloc 53)

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 6 - Rémunération 028 = Rémunération 029 et Rémunération 003 = Rémunération 001

Dans la DSN, on a le bloc contrat (bloc 40)

^ Contrat [REDACTED] - du 05/01/2026 au 20/01/2026	
Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700
Quotité de travail du contrat	151.6700
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein

Le bloc activité (bloc 53)

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 34.00	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 16.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

Déclaration des rémunérations

05/01/2026-20/01/2026	REM/001 ⓘ	463.88 €
05/01/2026-20/01/2026	REM/003	463.88 €
05/01/2026-20/01/2026	REM/028	463.88 €
05/01/2026-20/01/2026	REM/029	463.88 €

Rémunération brute

=

Salaire rétabli

Rémunération perçue hors éléments non affectés par l'absence

=

Rémunération habituelle mois complet hors éléments non affectés par l'absence

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

SMIC horaire * Mesure de l'activité

==> $12.02 * 34 = 408.68 \text{ €}$

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 6bis - Rémunération 028 > Rémunération 029

Dans la DSN, on a le bloc contrat (bloc 40)

^ Contrat [REDACTED] - depuis le 24/02/2026

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700
Quotité de travail du contrat	151.6700
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein

Le bloc activité (bloc 53)

Type ↓	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 39.67	
01 Travail rémunéré	+ 5.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

Déclaration des rémunérations

Les rémunérations 028 et 029 sont déclarées et la rémunération 029 est supérieure à la rémunération 028

REM/028	400.00 €
REM/029	2000.00 €

Rémunération perçue hors éléments non affectés par l'absence
inférieure

Rémunération habituelle mois complet hors éléments non affectés par l'absence

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

$\text{SMIC horaire} * (40.013 * \text{REM 028} / \text{REM 029} + \text{Nbre d'HS aléatoires})$

$\Rightarrow 12.02 * (151.67 * 400 / 2000 + 0)$

$\Rightarrow 12.02 * 30.334 = 364.61 \text{ €}$

A noter : si les REM 028 et 029 ne sont pas déclarées, ce sont les REM 001 (rémunération brute) et REM 003 (salaire rétabli) qui seront prises en compte ; on appliquerait alors la formule suivante :

*$\text{SMIC horaire} * [(\text{REM 001} - \text{éléments de primes} - \text{HS aléatoires}) / (\text{REM 003} - \text{éléments de primes} - \text{HS aléatoires}) + \text{Nbre HS aléatoires}]$*

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

B – Les salariés non mensualisés

a - Salarié saisonnier avec exonération TO (activité en heures)

EXEMPLE 1 – SALARIE "TRAVAILLEUR OCCASIONNEL" - TEMPS PLEIN – SANS HS

Bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700
Quotité de travail du contrat	151.6700
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein

Bloc activité (bloc 53)

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 34.04	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 5.00	journée (12)
01 Travail rémunéré	+ 31.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

S21.G00.53.001

S21.G00.53.002

S21.G00.53.003

Pour les salariés saisonniers avec exonération TO, le SMIC proratisé est reconstitué à partir des données du bloc activité afin de prendre en compte de nombre d'heures réellement travaillées dans le mois.

Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

SMIC horaire * (Mesure de l'activité - Nbre d'HS) = 12.02 * 34.04 = 409.16 €

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 2 – SALARIE AVEC EXONERATION "TRAVAILLEUR OCCASIONNEL" - TEMPS PLEIN – PRESENCE D'HS

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700
Quotité de travail du contrat	151.6700
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein

Bloc activité (bloc 53)

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 135.45	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 20.00	journée (12)
01 Travail rémunéré	+ 31.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

REM 017	HEURES SUPPLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES ALEATOIRES	1.50
---------	---	------

Dans le calcul du SMIC proratisé des TO, les HS ne sont pas à prendre en compte ; Le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

$$\text{SMIC horaire} * (\text{Mesure de l'activité} - \text{Nbre d'HS})$$
$$\Rightarrow 12.02 * (135.45 - 1.50) \Rightarrow 12.02 * 133.95 = 1610.08 \text{ €}$$

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

EXEMPLE 3 – SALARIE AVEC EXONERATION "TRAVAILLEUR OCCASIONNEL" - ACTIVITE NI EN HEURES, NI EN JOURS OU AVEC UNE QUOTITE DE TRAVAIL NULLE

Bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	33 - à la tâche	S21.G00.40.011
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	0.0000	
Quotité de travail du contrat	0.0000	S21.G00.40.013
Modalité d'exercice du temps de travail	99 - Salarié non concerné	

Bloc activité (bloc 53)

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 11.00	journée (12)
01 Travail rémunéré	+ 20.00	jours calendaires de la période d emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

La MSA ne calcule pas le SMIC proratisé ; C'est le montant du SMIC présent dans la DSN (S21.G00.79.004) qui sera retenu.

A noter : Si pas de SMIC déclaré il sera retenu le montant d'un SMIC mensuel de base

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

b - Salarié saisonnier sans exonération TO

Bloc contrat (bloc 40)

Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	
du 01/11/2025 au 31/03/2026	151.6700
Quotité de travail du contrat	
du 01/11/2025 au 31/03/2026	151.6700
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein

Bloc activité (bloc 53)

01 Travail rémunéré	+ 146.00	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 19.00	journée (12)
01 Travail rémunéré	+ 28.00	jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

REM 029 = REM 028

REM/028	1721.88 €
REM/029	1721.88 €

REM 003 = REM 001

REM/003	2100.79 €
REM/001 ⓘ	2100.79 €

Compte tenu de ces données, le SMIC proratisé sera calculé par la MSA selon la formule suivante :

$$\text{SMIC horaire} * (40.013 + \text{HS}) = 12.02 * (151.67 + 0) = 1823.07 \text{ €}$$

Or, s'agissant d'un salarié saisonnier exclu de la mensualisation, dans le bloc activité sont indiquées les heures réellement travaillées et payées ; Dans la DSN on a un SMIC déclaré de $12.02 * 146 = 1754.92 \text{ €}$

III – COMMENT LA MSA CALCULE LE SMIC PRORATISE ?

Ces situations sont souvent source de divergence entre le SMIC proratisé déclaré dans la DSN et le SMIC proratisé calculé par la MSA

Ce problème est connu et a été signalé à notre service informatique institutionnel

Cependant, une question concernant le paramétrage des salariés saisonniers se pose
En effet, sur net entreprise une fiche précise que pour les salariés saisonniers, la rubrique 40.011 (unité de mesure de la quotité de travail) devrait être renseignée avec le code 99-salarié non concerné

Lien vers la fiche

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2640/kw/absences

Il est à noter qu'en l'absence d'unité de mesure de la quotité de travail dans le bloc 40.011 **ET** dans le bloc 53.003, la MSA ne calcule pas de SMIC proratisé, mais récupère celui qui est déclaré dans la DSN

IV – ANALYSE D'UNE ANOMALIE RGDU

Suite au dépôt de la DSN de **Mars 2026**, la réduction générale dégressive unique (RGDU) est signalée déclarée à tort – Les anomalies concernant la RGDU sont très souvent liées au calcul du SMIC proratisé

Pour cet exemple le salarié est en CDI – temps plein - activité en heure – 151.67h / mois – pas d'HS – pas d'absence

Nature du contrat	01 - Contrat de travail à durée indéterminée de droit privé	S21.G00.40.007
Dispositif de politique publique et conventionnel	99 - Non concerné	
Unité de mesure de la quotité de travail	10 - heure	S21.G00.40.011
Quotité de trav de réf pr la categorie salarié	151.6700	S21.G00.40.012
Quotité de travail du contrat	151.6700	S21.G00.40.013
Modalité d'exercice du temps de travail	10 - Temps plein	S21.G00.40.014

Les données du bloc
contrat – bloc 40

Comme évoqué précédemment, dans ce cas de figure, la MSA calcule le SMIC selon la formule :
Smic horaire * 40.013 + Nbre d'HS

$$12.02 * 151.67 = 1823.07 \text{ €}$$

IV – ANALYSE D'UNE ANOMALIE RGDU

S'agissant d'une réduction annualisée, l'analyse doit porter sur l'ensemble des validités depuis le début de l'année civile ou depuis le début du contrat

JANVIER 2026

Données du bloc activité (bloc 53)
déclarées dans la DSN

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 151.67	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 31.00	jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

SMIC déclaré dans la DSN = 1823.07 €
SMIC calculé par la MSA = 1823.07 €

FEVRIER 2026

Données du bloc activité (bloc 53)
déclarées dans la DSN

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 271.67	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 28.00	jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

SMIC déclaré dans la DSN = 3265.47 €
SMIC calculé par la MSA = 1823.07 €



IV – ANALYSE D'UNE ANOMALIE RGDU

ANALYSE

MARS 2026

Données du bloc activité (bloc 53)
déclarées dans la DSN

Type ↑	Mesure	Unité
01 Travail rémunéré	+ 151.67	heure (10)
01 Travail rémunéré	+ 31.00	jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale (40)

SMIC déclaré dans la DSN = 1823.07 €

SMIC calculé par la MSA = 1823.07 €

Selon le SMIC déclaré

SMIC proratisé annuel = 6911.61

Pour la RGDU le seuil est de 3 SMIC donc $6911.61 * 3 = \mathbf{20734.83}$

Selon le SMIC calculé par la MSA

SMIC proratisé annuel = 5469.21

Seuil de 3 SMIC = $5469.21 * 3 = \mathbf{16407.63}$

La rémunération brute annuelle = 18937.54

Janvier : 4998.74 / Février : 8950.40 / Mars : 4988.40

Le montant de la rémunération brute annuelle étant supérieure au montant du SMIC annuel calculé par la MSA, le salarié est considéré non éligible à la RGDU => signalement RGDU déclarée à tort

IV – ANALYSE D'UNE ANOMALIE RGDU

A VERIFIER

Pour un salarié mensualisé, en l'absence d'HS, le total des heures indiquées dans le bloc 53 (travail rémunéré + absence non rémunérée) doit être égal à la quotité de travail du contrat valorisée dans la rubrique 40.013

La MSA recalcule le SMIC proratisé selon la formule suivante :

$\text{SMIC horaire} * (\text{Quotité de travail du contrat 40.013} + \text{Nbre d'HS}) \Rightarrow 12.02 * (151.67 + 0) = 1823.07$
€

Dans cet exemple, la situation étant la même sur les 3 validités, le calcul sera identique

On constate que la divergence se situe sur le mois de février

Il conviendra de vérifier le nombre d'heures déclarées dans le bloc activité de février

Est-ce normal qu'il n'y ait pas d'HS déclarées ?

...

V – POINTS A RETENIR

1- Veiller à la cohérence des données paramétrées dans le bloc contrat (bloc 40) et le bloc activité (bloc 53)

2- En cas d'absence ou de mois incomplet, les rémunérations :

- 028 - Rémunération perçue hors éléments non affectés par l'absence

- 029 - Rémunération habituelle mois complet hors éléments non affectés par l'absence

devraient être présentes dans les DSN (obligatoire en norme DSN 2027)

Lorsque la REM 029 est supérieure à la REM 028 la formule de calcul du SMIC proratisé tient compte de ces rémunérations

3- **Lorsque les rémunérations 028 et 029 sont absentes**, la vérification porte sur la rémunération brute (REM 001) et le salaire rétabli (REM 003)

Lorsque la REM 003 est supérieure à la REM 001 la formule de calcul du SMIC proratisé tient compte de ces rémunérations

4- Dans tous les cas, si la rémunération brute est strictement = 0, le SMIC proratisé sera retenu à 0 ; La déclaration d'une rémunération brute négative produira un calcul erroné du SMIC proratisé

5- Pour les salariés saisonniers non TO, un problème de calcul du SMIC proratisé a été identifié et fait actuellement l'objet d'analyse complémentaire

6- Si vous avez des questions sur des situations pas évoquées dans ce webinaire, nos équipes restent à disposition pour vous aider ; Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

cotisationsas.blf@charentes.msa.fr

Temps d'échanges – Posez vos questions

